

DÉPARTEMENT DU TARN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°14-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le quinze avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de Mr Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 13 votants : 14	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES , Pierre SOULIE, Pascale SAUREL , Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET (pouvoir à Sébastien Martinez)
<u>Date convocation</u> 29/03/2024	
<u>Date d'affichage</u> 29/03/2024	Excusée : Claudine MONTELS
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES	

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET GENERAL

Je sou mets à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2023.

Monsieur Yves CHAPRON, Maire de la commune de Terssac, conformément à la loi, quitte la séance.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2023	TOTAL 2023
<u>Fonctionnement</u>			
DEPENSES		736 284,17€	736 284,17€
RECETTES	474 111,23€	888 736,56€	1 362 847,79€
Solde	474 111,23€	152 452,39€	626 563,62€
<u>Investissement</u>			
DEPENSES		206 041,35 €	206 041,35 €
RECETTES	411 347,04€	161 085,92€	572 432,96€
Solde	411 347,04€	-44 955,43€	366 391,61€

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 736 284,17€

Recettes : 1 362 847,79€ (dont 402 910,32 € de résultat reporté du budget général et 71 200,91 € de résultat reporté du budget annexe « Lotissement La Garance »)

soit un résultat de clôture de : 626 563,62€

2- Section d'investissement

Dépenses : 206 041,35€

Recettes : 572 342,96€ (dont 411 347,04€ d'excédent reporté)

soit un résultat de clôture de : 366 391,61€

3- Restes à réaliser 2023 reportés sur l'exercice 2024

Dépenses :

Recettes : 82 783,95€

Solde des restes à réaliser : 82 783,95€

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

VU le code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023.
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif 2023.
- **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2024 des reports de crédits d'investissement

Dépenses :

Recettes : 82 783,95€

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON